

PROCES VERBAL
DU SYNDICAT MIXTE BERNOUIL-CARISEY-DYE-JAULGES-
VILLIERS-VINEUX

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

Compte-rendu affiché le 12/02/2025

Madame la Présidente ouvre la séance à 18H00

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-deux janvier à dix-huit heures, les Membres du Syndicat Mixte Bernouil-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers-Vineux, légalement convoqués, se sont réunis à Mairie de Villiers-Vineux en séance publique sous la présidence de la Présidente, Mme Marie-Laure CAPITAIN

Etaient Présents : Mme Marie-Laure CAPITAIN, Mme Maryse DEPUYDT (Déléguées de Carisey), M Kamel FERRAG (Délégué de Villiers-Vineux), Olivier DURAND, (Délégué de Dyé), Mr Serge GAILLOT et Bernard ROY (Délégués de Jaulges) et M Dominique FOURNILLON et Mme Isabelle MALLARD (Délégués de Bernouil),

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Hélène COUASSE ayant donné procuration a Mr Kamel FERRAG

Mme Annie YOT ayant donné procuration à Mr Olivier DURAND

Absent: Néant

Secrétaire : M Kamel FERRAG

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Délibération N° 001_26022025

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Les Membres du Syndicat, après en avoir délibéré et à la majorité (4 Abstentions et 6 pour),

- **APPROUVENT le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
Délibération n° 002_26022025

Les Membres du Syndicat Mixte, à la majorité (4 contre et 5 pour) réunis sous la présidence de Mr Kamel FERRAG, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme Marie-Laure CAPITAÏN, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)
Résultats reportés	1 886.46 €		0.00 €	30 663.54 €	1 886.46 €	30 663.54 €
Opérations de l'exercice	1 897.24 €	5 176.13 €	243 699.09 €	265 667.16 €	245 596.33 €	270 843.29 €
TOTAUX	3 783.70 €	5 176.13 €	243 699.09 €	296 330.70 €	247 482.79 €	301 506.83 €
Résultats de clôture		1 392.43 €	0.00 €	52 631.61 €	0.00 €	54 024.04 €
Reste à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	3 783.70 €	5 176.13 €	243 699.09 €	296 330.70 €	247 482.79 €	301 506.83 €
RESULTATS DEFINITIF	0.00 €	1 392.43 €	0.00 €	52 631.61 €	0.00 €	54 024.04 €

2- : Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

AFFECTATION DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024
Délibération n° 003_26022025

Madame la Présidente expose l'affectation des résultats ci-dessous :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	5 176.13 €	Recettes	265 667.16 €
Dépenses	1 897.24 €	Dépenses	243 699.09 €
Résultat de l'exercice	3 278.89 €	Résultat de l'exercice	21 968.07 €
Résultat antérieur reporté	- 1 886.46 €	Résultat antérieur reporté	30 663.54 €
RESULTAT CUMULE (001)	1 392.43 €	RESULTAT CUMULE (b)	52 631.61 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €	Résultat à affecter au 1068	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €		
Besoins de financement (a)	1 392.43 €		
Excédent de financement (a)	0 €		
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	54 024.04 €	Résultat après affectation (002)	52 631.61 €

Les Membres du Syndicat Mixte , après en avoir délibéré et à la majorité (8 Pour et 2 Abstentions),

ACCEPTENT cette affectation des résultats

ADOPTION DU BUDGET 2025
Délibération n° 004_26022025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Madame la Présidente expose au Syndicat les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits pour prendre en compte les besoins des habitants,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après avis favorable des Membres du Syndicat en date du 26/02/2025

Après en avoir délibéré, les Membres du Syndicat décident à la majorité (6 pour, 3 contre et 1 Abstention) :

Article 1 : D'adopter le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 392.43 €	6 392.43 €
FONCTIONNEMENT	279 481.61 €	279 481.61 €
TOTAL	285 874.04€	285 874.04€

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : La Présidente, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Syndicat Mixte

PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE 2025
Délibération n° 005_26022025

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu l'approbation du Budget 2025 en date du 26/02/2025

Madame la Présidente propose de valider les participations communales au fonctionnement du Syndicat Mixte, à savoir un total de 159 750 € au prorata du nombre d'enfants scolarisés par commune et avec une part fixe de 5 000 € par commune:

Afin de ne pas charger les communes en une seule fois et ainsi de laisser des marges de manœuvre, elle propose un étalement des appels de participation en quatre échéances : avril, juin, septembre et novembre.

De plus, afin d'éviter les soucis financiers rencontrés en début année N+1, elle propose de donner la possibilité au Syndicat Mixte d'appeler ¼ de la participation totale de l'année N au mois de janvier de l'année N+1. (Le solde sera ensuite divisé par les 4 autres appels de participation prévue durant l'année N+1). D'où :

	CCTLB					
	Villiers-Vineux	Carisey	Jaulges	Dyé	Bernouil	Total
Effectif	21	12	17	5	0	55
Part fixe	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	25 000.00 €
Reste en participation	134 750.00 €					
Coût par enfants	2 450.00 €	2 450.00 €	2 450.00 €	2 450.00 €	2 450.00 €	
Participation 2025	51 450.00 €	29 400.00 €	41 650.00 €	12 250.00 €	0.00 €	134 750.00 €
Total par commune	56 450.00 €	34 400.00 €	46 650.00 €	22 250.00 €		159 750.00 €
Déjà appelé	13 085.00 €	9 797.50 €	15 715.00 €	5 130.00 €		43 727.50 €
Solde	43 365.00 €	24 602.50 €	30 935.00 €	17 120.00 €		116 022.50 €
Soit par 4 appels de cotisation	10 841.25 €	6 150.63 €	7 733.75 €	4 280.00 €		29 005.63 €

Les Membres du Syndicat, après en avoir délibéré et à la majorité (4 contre et 6 pour)

- **ACCEPTENT la nouvelle participation des communes.**
- **AUTORISENT Madame Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

SUBVENTIONS ECOLES 2025
Délibération n° 006_26022025

Madame la Présidente présente les différents dossiers de demande de subvention, et demande aux Membres du Syndicat de délibérer

Pour les écoles :

- Une subvention de 30 € par enfants scolarisés dans le RPI

Soit le détail suivant :

Tiers	Montant subvention
Coopérative de Villiers Vineux	17 enfants x 30 € = 510 €
Coopérative scolaire de Carisey	18 enfants x 30 € = 540 €
Coopérative scolaire de Jaulges	30 enfants x 30 € = 900 €
Amis des écoles	250 €
Subvention exceptionnelle voyage	1 275 €
TOTAL	3 475 €

Les Membres du Syndicat Mixte, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTENT le versement des subventions comme exposé ci-dessus.**
- **AUTORISENT Madame Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
Délibération n° 007-26022025

Afin de régler les problèmes dus aux absences répétées des agents, Madame la Présidente propose de signer une convention avec la Mairie de BUTTEAUX.

Ce qui permettra d'avoir recours aux agents en poste.

La convention serait d'une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2025

Le Syndicat Mixte de Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges et Villiers-Vineux s'engage à rembourser intégralement à la commune de BUTTEAUX la rémunération de l'agent (traitement de base, supplément familial de traitement, et éventuellement frais de déplacement) augmentée des charges patronales.

Le remboursement se fera une fois l'année écoulée au prorata des heures consommées.

Les Membres du Syndicat Mixte, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTENT la convention avec la commune de BUTTEAUX**
- **AUTORISENT Madame Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Ecoles :**
La fermeture d'une classe à Jaulges semble actée.
De plus, une institutrice part à la retraite.
13 et 20 mars : réunion auto-évaluation
28 mars : conseil Ecole
Les Membres demandent à ce qu'il soit fourni rapidement la répartition des élèves dans les écoles, notamment pour la gestion des transports scolaires.
- **Impayé :**
Les Membres examinent la liste des impayés, certaines familles s'endettent.
Les Membres n'excluent pas le fait de devoir refuser les enfants dans les structures si les parents ne s'engagent pas à régulariser.
Les Membres du Syndicat étudient également les éventuelles non-valeurs à effectuer et décident de reporter ce sujet et de prévoir une somme au budget de 662.61 €.

La séance est levée à 20H00

Récapitulatif des numéros d'ordres des délibérations prises :

N°001_26022025 : Adoption du Compte de gestion 2024

N°002_26022025 : Adoption du Compte Administratif 2024

N°003_26022025 : Affectation de résultat 2024

N°004_26022025 : Adoption du Budget 2025

N°005_26022025 : Participation des communes 2025

N°006_26022025 : Subvention aux écoles 2025

N°007_26022025 : Convention de mise à disposition

Marie-Laure CAPITAIN Présidente

Mme Maryse DEPUYDT (Déléguée de Carisey)	Hélène COUASSE (Déléguée de Villiers-vineux) <i>Ayant donné procuration à Mr Kamel FERRAG</i>	Olivier DURAND (Déléguée de Dyé)
Kamel FERRAG (Délégué de Villiers-Vineux)	Dominique FOURNILLON (Délégué de Bernouil)	Serge GAILLOT (Délégué de Jaulges)
Isabelle MALARD (Déléguée de Bernouil) <i>Ayant donné procuration à Mr Olivier DURAND</i>	Bernard ROY (Délégué de Jaulges)	Annie YOT (Déléguée de Dyé)